



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

Délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du jeudi 08 février 2024

Le huit février deux mille vingt-quatre à 16h30, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à au BEFFROI de Rue, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	90

DELIBERATION N° DE_2024_012
<i>Bassin de nage Ponthieu Marquenterre – DSIL et versement de la provision pour subvention d'équilibre</i>

Date de la convocation
30 janvier 2024

Date d'affichage
30 janvier 2024

VOTES
EXPRIMES : 85
POUR : 83
CONTRE : 2
ABSTENTIONS : 2
NPPV : 3

Présents : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHIEU), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Jean Laurence CROIS (NOUVION), M

RF
Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/02/2024
080-200070936-DE_2024_012-DE

Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Madame Béatrice GUILLOUT (PONTHOILE), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Marc VOLANT (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Madame Dany HAREUX (RUE), Madame Anita MAGNIER (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCH)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Monsieur Claude PATTE (ARGOULES) représenté par Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE) représenté par Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS) représenté par Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHEU) représenté par Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEU) représentée par Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES) représenté par Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT) représenté par Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL) représenté par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY) représenté par Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND) représentée par Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Madame Gisèle CAROUGE (RUE) représentée par Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Richard RENARD (RUE) représenté par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Madame Rachel WATTELED (SAILLY-FLIBEAUCOURT) représentée par Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Dominique LECERF (VRON) représenté par Monsieur Patrick SOUBRY (VRON)

Absent(s) : Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEU), Monsieur Henri POUPART (PONTHEU), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT)

Excusé(s) : Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE)

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE)

Objet de la Délibération : Bassin de nage Ponthieu Marquenterre – DSIL et versement de la provision pour subvention d'équilibre

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016, créant la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017, approuvant les statuts de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre en date du 5 octobre 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre adoptés et entérinés par arrêté préfectoral du 22/12/2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 juillet 2019 actant la dé

RF Préfecture de la Somme Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/02/2024 080-200070936-DE_2024_012-DE

de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération N°DE_2019_0079 du 17/06/2019 « Bassin de nage - délibération de principe sur la réalisation d'une opération d'attractivité du territoire » ;

Vu la délibération N°DE_2020_0006 du 16/01/2020 « Aménagement du territoire - convention avec le SMBS GLP sur le bassin de nage » ;

Vu la délibération N°DE_2020_0097 du 14/10/2020 « Demandes de subventions dans le cadre du plan de relance » ;

Vu la délibération N°DE_2021_0030 du 31/03/2021 « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Actualisation du plan de financement du bassin de nage » ;

Considérant le plan de financement actualisé de cette opération du bassin de nage désormais achevée, qui est celle qui suit :

CCPM - bassin de nage - 24/11/2023

DSIL	325 129,00	9,44%	
Région HDF	1 500 000,00	43,55%	
CD 80	633 000,00	18,38%	18,97%
CD 80	20 334,00	0,59%	
total subv.	2 478 463,00	71,96%	
reste à charge	965 811,93	28,04%	
Total dépense HT	3 444 274,93	100,00%	

emprunt	1 500 000,00
---------	--------------

Considérant l'arrêté préfectoral du 22/07/2021 portant attribution d'une subvention de 325 129 euros à la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre au titre de la DSIL 2021 ;

Cette subvention concerne des travaux relatifs à la construction d'un bassin de nage adossé à l'Aquaclub situé à Fort-Mahon-plage ;

Considérant que le Syndicat mixte Baie de Somme Grand littoral picard, en tant que maître d'ouvrage de l'opération de construction de l'ensemble, Aquaclub et bassin de nage, a pris en charge le règlement de la totalité des factures liées à la construction ; il requiert le reversement de la DSIL ;

Considérant qu'il est par ailleurs précisé que la convention liant la Régie Personnalisée Destination Baie de Somme et l'intercommunalité, adoptée par délibération du 12 juillet 2022, DE -2022-073, en son article 4.2, régissant les modalités financières, que la date à partir de laquelle le versement de la contribution financière au fonctionnement ou subvention d'équilibre, était le 15 septembre 2022, et qu'il convient d'actualiser la date au vu du décalage de mise en exploitation, soit au 1^{er} juillet 2023, sans aucun autre changement ; (versement par trimestre et ajustement selon le coût d'exploitation actualisé) ;

RF Préfecture de la Somme Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/02/2024 080-200070936-DE_2024_012-DE

Les membres du conseil communautaire décident, à la majorité :

- *D'acter le principe de versement de cette subvention de 325 129 euros au Syndicat mixte Baie de Somme Grand littoral picard, en tenant compte du reste à charge de l'opération pour la Communauté de communes et des sommes déjà versées au Syndicat mixte ;*
- *D'approuver l'avenant à la convention de septembre 2022, liant l'intercommunalité et la régie personnalisée Destination Baie de Somme, par simple précision en son sein que l'article 4.2 va prévoir le premier versement de l'acompte sur la subvention d'équilibre au 1^{er} juillet 2023 et non 15 septembre 2022, les autres articles demeurant inchangés,*
- *De donner mandat au président pour accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.*

Résultats des votes

Pour : 83

Farcy Pascal
Berthe Antoine
Balesdent Bruno
Patte Claude représenté par Bost Patrick
Bourgois Thibaut
Dufour Grégory
Mailly Vincent
Bordret Xavier
Mouton Eric
Cat René représenté par Béron Maïté
Doyer Mathieu
Farcy Eric
Crépin Maurice
Hecquet James représenté par Marcassin Daniel
Bouchez Franck
Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck
Klapsia Michel représenté par Poupart Patricia
Labry Jean-Louis
Gérard Olivier
Beron Maïté
Delannoy Dominique
Alexandre Isabelle
Taeck Guy
Miramont Dominique
Martin Jean Luc
Baillet Alain
Kraemer Eric
Van Riek Onghena Marie José
Dulys Jean-Claude
Guillot Bruno
Fauconnier Daniel représenté par Farcy Pascal
Pruvot Jean Paul
Carpentier Fabien
Noël Frédéric
Deleens Stéphane
Doublet Odile
Evrard Philippe

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 09/02/2024

080-200070936-DE_2024_012-DE

Hornoy Arnaud, représenté par Philippe Evrard
Merlin Marie Jeanne
Delcourt Pierre
Bourlo Pascal représenté par Pouilly Alain
Pecquet Jean Marie
Pley Olivier représenté par Parment Philippe
Parment Philippe
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe
Dulary Murielle représentée par Mailly Vincent
Pierrin Philippe
Gallet Gérard
Crépy Yves
Hertault Claude
Sellier Philippe
Forestier Maurice
Croiset Laurence
Boucart Jean-Charles
Monflier Bernard
Balsamo Martial
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine
Pouilly Alain
Poupart Henri suppléée par Guillout Béatrice
Roucoux Annie
Volant Marc
Fourdinier Marie Claire
Bourgois Frédéric
Bost Patrick
Thueux Jacky
Magnier Annita
Porquet Joël
Hareux Dany
Carouge Gisèle représentée par Hareux Dany
Richard Renard représenté par Claude Hertault
Nester Paul
Wattebled Rachel représentée par Nester Paul
Martin Jocelyne
Monin Yves, représenté par Martin Jocelyne
Farcy Joël
Sauvage Laurent représenté par Doyer Mathieu
Riquet Michel
Patricia Poupart
Soubry Patrick
Lecerf Dominique représenté par Soubry Patrick
Marcassin Daniel
Canal Valérie-Anne
Miannay Thierry

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 09/02/2024

080-200070936-DE_2024_012-DE

Contre : 2

Conty José
Jaméas Jean Jacques

Abstention : 2

Wallet Daniel
Louvet Gérard

Ne prend/prennent pas part au vote : 3

Level Hervé
Briet Damien
Ducastel Mejri Sophie

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT



RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 09/02/2024

080-200070936-DE_2024_012-DE